

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ASPIC Clear – Composant B



Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Nom du produit

ASPIC Clear – Composant B

N° d'index : N'est pas applicable

N° CE : N'est pas applicable

N° CAS : N'est pas applicable

N° d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement REACH

Description du produit : Mélange

Origine organique : prépolymère polyisocyanate aliphatique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation:

Durcisseur pour matériaux de revêtement ou adhésifs pour applications industrielles ou professionnelles

Pour de plus amples détails sur les usages identifiés conformément au REACH-règlement (UE) n° 1907/2006, veuillez vous reporter à l'annexe de la présente fiche de données de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEMICA COATINGS
ZA DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES, FRANCE

Tel. : +33 (0)2 37 26 39 87 / +33 (0)2 37 26 33 56

E-mail: info@kemica-coatings.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

Fournisseur : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Par inhalation, Catégorie 4 (H332)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (H335 (Système respiratoire))

Chroniquement dangereux pour l'environnement aquatique, Catégorie 2 (H411)

2.2 Éléments d'étiquetage



Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

polyisocyanate aliphatique 1

polyisocyanate aliphatique 2

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) polyisocyanate aliphatique 3

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391

Recueillir le produit répandu.

Caractéristiques dangereuses et éléments d'étiquetage supplémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique), la manipulation du produit est déconseillée.

Les symptômes touchant les voies respiratoires peuvent encore apparaître quelques heures après une surexposition.

Les poussières, vapeurs et aérosols constituent le principal risque pour les voies respiratoires.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Type de produit: Mélange

3.2 Mélanges

prépolymère de polyisocyanate aliphatique

Composants dangereux

polyisocyanate aliphatique 1

Concentration [% en poids]: env. 57

No.-CAS: 164250-92-4

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Skin Sens. 1B H317 STOT SE 3 H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2 H411

ATE (inhal., poussières/brouillard): 1,5 mg/l

polyisocyanate aliphatique 2

Concentration [% en poids]: env. 26

No.-CAS: 29891-05-2

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Skin Sens. 1B H317 STOT SE 3 H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2 H411

ATE (inhal., poussières/brouillard): 1,5 mg/l

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Concentration [% en poids]: env. 15

No.-CE: 931-288-4

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119488177-26-0000

No.-CAS: 28182-81-2

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 3 Par inhalation H331 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335 (Système respiratoire)

ATE (inhal., poussières/brouillard): 0,5 mg/l

polyisocyanate aliphatique 3

Concentration [% en poids]: < 1,5

No.-CAS: 1809331-98-3

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Skin Sens. 1B H317 STOT SE 3 H335
(Système respiratoire) Aquatic Chronic 2 H411
ATE (inhal., poussières/brouillard): 1,5 mg/l

Contenant:

di-isocyanate d'hexaméthylène

Concentration [% en poids]: < 0,3

No.-Index: 615-011-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457571-37-0000, 01-2119457571-37-0005,
01-2119457571-37-0006

No.-CAS: 822-06-0

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Oral(e) H302 Acute Tox. 1 Par inhalation H330 Skin Irrit. 2
H315 Eye Irrit. 2 H319 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335 (Système respiratoire)

Concentrations limites spécifiques (SGH):

Resp. Sens. 1 H334 >= 0,5 %

Skin Sens. 1 H317 >= 0,5 %

ATE (oral): 746 mg/kg

ATE (inhal., vapeur): 0,124 mg/l

Aucune annexe n'est nécessaire pour les impuretés de la substance mentionnées ci-dessus conformément à l'article 3(1) du règlement (CE) n° 1907/2006.

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante en concentration suffisante pour que l'obligation d'information soit appliquée (Normative REACH (CE) N°. 1907/2006, Article 59).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sorte qu'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires, apporter une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir. Laver/nettoyer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins: premiers secours, décontamination, traitement symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

mesures thérapeutiques: Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie dans les environs, élévation de pression dans les emballages fermés, d'où risque d'éclatement des récipients. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par le feu et, si possible, les retirer de la zone dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas de lutte contre les incendies, protection des voies respiratoires avec apport d'air indépendant et tenue de protection contre les produits chimiques à fermeture étanche nécessaires.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées.

6.2 Mesures liées à l'environnement

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever par un moyen mécanique; recouvrir les résidus à l'aide d'un matériau humide et absorbant (ex: sciure, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après une heure environ, mettre dans des fûts appropriés; ne pas fermer (dégagement de CO₂!), se contenter de couvrir. Maintenir l'humidité, puis laisser à l'air libre dans un lieu surveillé, pendant plusieurs jours.

Il est possible de décontaminer la zone du déversement avec la solution de décontamination recommandée ci-après :

Solution de décontamination 1 : 8 à 10 % de carbonate de soude et 2 % de savon liquide dans de l'eau

Solution de décontamination 2 : Savon liquide/jaune (savon de potassium avec ~15 % d'agent tensioactif anionique) : 20 ml ; eau : 700 ml ; polyéthylène glycol (PEG 400) : 350 ml

Agent de décontamination 3 : lessive liquide commerciale à 30 % (contenant du monoéthanolamine), eau à 70 %

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'évacuation voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les conditions d'utilisation générales sont spécifiées de façon précise dans l'annexe selon l'ordonnance REACH (CE) n° 1907/2006.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Une ventilation par aspiration d'air est nécessaire en cas de mise en oeuvre par pulvérisation.

Les seuils de concentration dans l'air indiqués au section 8 doivent être surveillés. Aux postes de travail où

les concentrations d'aérosols et/ou de vapeurs d'isocyanate risquent d'être élevées, tout dépassement de la valeur limite d'exposition doit être évité au moyen d'une ventilation ciblée. Le flux d'air extrait ne doit pas être au contact du personnel.

En cas de produits à base de solvants : Protection antidéflagrante nécessaire.

Il convient de respecter les mesures de protection personnelles figurant au section 8. Observer les mesures de sécurité requises pour la manipulation des isocyanates. Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que toute inhalation de vapeurs.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains à chaque pause/arrêt de travail; appliquer une crème protégeant la peau. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré. Pour d'autres conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance-qualité, veuillez consulter notre Fiche technique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples détails sur les usages identifiés conformément au REACH-règlement (UE) n° 1907/2006, veuillez vous reporter à l'annexe de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les mesures de minimisation des risques (MMR) sont spécifiées de façon précise dans l'annexe selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	No.-CAS	Base	Type	Valeur	Valeur Limite Plafond	Remarques
Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)	28182-81-2	INRS (FR)				Listé.
Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)	28182-81-2	INRS (FR)	VLE	1 mg/m3		Limite indicative (VL)
di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	INRS (FR)	VLE	0,02 ppm 0,15 mg/m3		Limite indicative (VL)
di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	INRS (FR)	VME	0,01 ppm 0,075 mg/m3		Limite indicative (VL)
di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	INRS (FR)				Listé.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

polyisocyanate aliphatique 1 et polyisocyanate aliphatique 2

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
				non requis

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques		Aucun danger identifié
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques		Aucun danger identifié
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,35 mg/m3	Critère d'effet le plus important : irritation (voies respiratoires)
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,7 mg/m3	Critère d'effet le plus important : irritation (voies respiratoires)
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets systémiques		Aucun danger identifié
Travailleurs	Dermique	Aigu - effets systémiques		Aucun danger identifié
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets locaux		Grave danger (aucun seuil n'en a été déduit) Critère d'effet le plus important : sensibilisation (cutanée)
Travailleurs	Dermique	Aigu - effets locaux		Grave danger (aucun seuil n'en a été déduit) Critère d'effet le plus important : sensibilisation (cutanée)
Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux		Aucun danger identifié

polyisocyanate aliphatique 3

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
				non requis

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

polyisocyanate aliphatique 1

Compartiment	Valeur	Remarques

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Eau douce	0,05 mg/l	
Sédiment d'eau douce	94,5 mg/kg poids sec (p.s.)	
Eau de mer	0,005 mg/l	
Sédiment marin	9,45 mg/kg poids sec (p.s.)	
Station de traitement des eaux usées	55,6 mg/l	
Air		Aucun danger identifié
Sol	18,9 mg/kg poids sec (p.s.)	
Oral(e)		Ne montre pas de bioaccumulation.



ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Utilisation/rejet intermittent(e)	0,5 mg/l
-----------------------------------	----------

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés ou en cas d'application par pulvérisation. Masque à apport d'air frais ou, pour des travaux de courte durée, masque à filtres combinés A2-P2 (EN529).

Si pertinent, d'autres recommandations relatives à la protection des voies respiratoires peuvent être trouvées dans l'annexe.

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique), la manipulation du produit est déconseillée.

Protection des mains

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de rupture ≥ 480 min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur $\geq 0,4$ mm; temps de rupture ≥ 480 min.

gant en matière multicouche - PE/EVAL/PE; temps de rupture ≥ 480 min.

Recommandation: éliminer les gants contaminés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

En cas d'hypersensibilité de la peau, il est déconseillé d'utiliser ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide à 20 °C à 1.013 hPa	
Aspect:	liquide	
Couleur:	incolore à jaunâtre	
Odeur:	faible odeur, caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH:	Non applicable	
Point d'écoulement:	env. -16 °C	ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition:	> 300 °C à 1.013 hPa	DIN 53171
Point d'éclair:	env. 184 °C	DIN EN ISO 2719
Taux d'évaporation:	non déterminé	
inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable	
Indice de combustion:	Non applicable	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	non déterminé	
Pression de vapeur:	env. 16 hPa à 20 °C	EG A4
	env. 34 hPa à 50 °C	EG A4
	env. 36 hPa à 55 °C	EG A4
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Densité:	env. 1,11 g/cm ³ à 20 °C	DIN 51757
Miscibilité à l'eau:	non miscible à 15 °C	
Hydrosolubilité:	non déterminé	
Tension superficielle:	non déterminé	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Température d'auto-inflammation:	Non applicable	
Température d'inflammation:	env. 420 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	non déterminé	
Chaleur de combustion:	non déterminé	
Viscosité, dynamique:	env. 1.641 mPa.s à 20 °C	DIN 53019
Viscosité, cinématique:	non déterminé	

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

propriétés explosives:	non déterminé
Classe d'explosibilité de poussière:	Non applicable
propriétés comburantes:	non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les amines et les alcools; avec l'eau, dégagement progressif de CO₂; en récipients fermés, augmentation de la pression, d'où risque d'éclatement des récipients.

10.4 Conditions à éviter

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Examens toxicologiques sur le produit ne sont pas disponibles.

Veuillez trouver ci-dessous les données toxicologiques dont nous disposons concernant les composants (composants dangereux).

11.1. Informations sur les classes de danger au sens de la réglementation (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë, par voie orale

polyisocyanate aliphatique 1

DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2 DL50

Rat: > 5.000 mg/kg

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

DL50 Rat, mâle/femelle: > 5.665 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

polyisocyanate aliphatique 3 DL50
Rat: > 5.000 mg/kg
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë: par voie cutanée

polyisocyanate aliphatique 1 DL50
Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2 DL50
Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) DL50
Rat, mâle/femelle: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402 Etudes menées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 3 DL50
Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë, par inhalation

ATEmix (inhal.): 1,15 mg/l, 4 h Atmosphère
d'essai: poussières/brouillard Méthode:
Méthode de calcul

polyisocyanate aliphatique 1
Rat, mâle: 0,351 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée. Etudes menées sur un produit comparable.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 1,5 mg/l Atmosphère
d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Évaluation: Nocif par inhalation.

polyisocyanate aliphatique 2
Rat, mâle: 0,351 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée. Etudes menées sur un produit comparable.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 1,5 mg/l Atmosphère
d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Évaluation: Nocif par inhalation.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

CL50 Rat, mâle/femelle: 0,158 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 0,5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Évaluation: Toxique par inhalation.

polyisocyanate aliphatique 3
Rat, mâle: 0,351 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée. Etudes menées sur un produit comparable.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë 1,5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Évaluation: Nocif par inhalation.

Action irritante primaire sur la peau

polyisocyanate aliphatique 1
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE
ligne directrice 404
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE
ligne directrice 404
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE
ligne directrice 404

polyisocyanate aliphatique 3
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE
ligne directrice 404
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Action irritante primaire sur les muqueuses

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

polyisocyanate aliphatique 1
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE
ligne directrice 405
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE
ligne directrice 405
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE
ligne directrice 405

polyisocyanate aliphatique 3
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant Classification:
Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE
ligne directrice 405
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Sensibilisation

polyisocyanate aliphatique 1
Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):
Espèce: Souris
Résultat: positif
Classification: Peut causer une sensibilisation par contact cutanée (sous-cat. 1B)
Méthode: OCDE Ligne directrice 429
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire

Classification: Pas de classification selon les directives CE 2006/121/CE ou 1999/45/CE en tant que sensibilisateur des voies respiratoires.
Pas de sensibilisation d'ordre pulmonaire constatée lors de tests sur animaux.
Aucun potentiel de sensibilisation pulmonaire n'a été constaté sur le cobaye, aussi bien après induction intradermique qu'après inhalation de polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène.

polyisocyanate aliphatique 2
Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):
Espèce: Souris
Résultat: positif
Classification: Peut causer une sensibilisation par contact cutanée (sous-cat. 1B)
Méthode: OCDE Ligne directrice 429
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire

Classification: Pas de classification selon les directives CE 2006/121/CE ou 1999/45/CE en tant que sensibilisateur des voies respiratoires.
Pas de sensibilisation d'ordre pulmonaire constatée lors de tests sur animaux.
Aucun potentiel de sensibilisation pulmonaire n'a été constaté sur le cobaye, aussi bien après induction intradermique qu'après inhalation de polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)
Sensibilisation cutanée selon Magnusson/Kligmann (test de maximisation):
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: positif
Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Sensibilisation respiratoire

Classification: Pas de classification selon les directives CE 2006/121/CE ou 1999/45/CE en tant que sensibilisateur des voies respiratoires.

Pas de sensibilisation d'ordre pulmonaire constatée lors de tests sur animaux.

Aucun potentiel de sensibilisation pulmonaire n'a été constaté sur le cobaye, aussi bien après induction intradermique qu'après inhalation de polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène.

polyisocyanate aliphatique 3

Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):

Espèce: Souris

Résultat: positif

Classification: Peut causer une sensibilisation par contact cutanée (sous-cat. 1B)

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire

Classification: Pas de classification selon les directives CE 2006/121/CE ou 1999/45/CE en tant que sensibilisateur des voies respiratoires.

Pas de sensibilisation d'ordre pulmonaire constatée lors de tests sur animaux.

Aucun potentiel de sensibilisation pulmonaire n'a été constaté sur le cobaye, aussi bien après induction intradermique qu'après inhalation de polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane)

NOAEL: 0,41 mg/m³ d'air

Voie d'application: Par inhalation

Espèce: Rat, mâle/femelle Doses:

0,41 - 2,2 - 10,15 mg/m³ Durée

d'exposition: 28 d

Fréquence de traitement: 6 h par jour, 5 jours par semaine Méthode:

OCDE Ligne directrice 412

On n'a pas relevé d'indices signalant des lésions organiques autres que celles des organes respiratoires.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Cancérogénicité polyisocyanate

aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane) Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Toxicité reproductrice/Fertilité

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane)

Les données disponibles ne montrent aucun signe d'une toxicité pour la reproduction.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction/toxicité pour le développement/Térogénicité

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Les expériences réalisées sur des composés animaux de structure similaire n'ont montré aucun signe d'une toxicité spécifique pour la reproduction.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Génotoxicité in vitro

polyisocyanate aliphatique 1

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames) Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système test: Lignée cellulaire V79 de hamster chinois

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: positif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Type de test: Mutation ponctuelle sur des cellules mammifères (test HPRT)

Activation métabolique: avec/sans

Résultat: positif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

polyisocyanate aliphatique 3

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames) Activation métabolique: avec/sans

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Génotoxicité in vivo

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane)

Type de test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 6 h

Dose: 0 - 7 - 25 - 50 mg/m³

Type de cellule: Moelle osseuse

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Substance d'essai: en aérosol

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Type de test: Synthèse non programmée de l'ADN (UDS)

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 3 h

Dose: 0 - 50 - 140 mg/m³

Type de cellule: Cellules du foie

Méthode: OCDE Ligne directrice 486

Substance d'essai: en aérosol

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Évaluation STOT – exposition unique

polyisocyanate aliphatique 1 Voie

d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires Peut irriter les voies respiratoires.

polyisocyanate aliphatique 2 Voie

d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires Peut irriter les voies respiratoires.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane) Peut irriter les voies respiratoires.

polyisocyanate aliphatique 3 Voie

d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires Peut irriter les voies respiratoires.

Évaluation STOT – exposition répétée

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthane)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Toxicité par aspiration

polyisocyanate aliphatique 1
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

polyisocyanate aliphatique 2
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

polyisocyanate aliphatique 3
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation CMR

polyisocyanate aliphatique 1
Cancérogénicité: Pas de données disponibles.
Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Tératogénicité: Pas de données disponibles.
Toxicité reproductive/Fertilité: Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2
Cancérogénicité: Pas de données disponibles.
Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Tératogénicité: Pas de données disponibles.
Toxicité reproductive/Fertilité: Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité: Les tests in vitro ont donné des résultats contradictoires. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive/Fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

polyisocyanate aliphatique 3
Cancérogénicité: Pas de données disponibles.
Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Tératogénicité: Pas de données disponibles.
Toxicité reproductive/Fertilité: Pas de données disponibles.

Évaluation toxicologique

polyisocyanate aliphatique 1 Effets aigus: Nocif par inhalation.
Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

polyisocyanate aliphatique 2 Effets aigus: Nocif par inhalation.
Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Effets aigus: Toxique par inhalation.
Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

polyisocyanate aliphatique 3 Effets aigus: Nocif par inhalation.
Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2 Informations sur d'autres dangers Propriétés

perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Autres informations

Propriétés/effets particuliers: En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles sont susceptibles de souffrir de ces effets, même à de faibles concentrations en isocyanate, y compris des concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.

Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

Vous trouverez ci-après les données écotoxicologiques dont nous disposons en ce qui concerne les composants.

12.1 Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons

polyisocyanate aliphatique 1

CL50 8,9 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Durée

d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2

CL50 8,9 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Durée

d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) CL50 > 100 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Durée

d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Préparation d'échantillon en raison de la réactivité de la substance avec l'eau: Ultra

turrax: 60 sec. 8000 t/mn; 24h agitateur magnétique; filtration.

polyisocyanate aliphatique 3

CL50 8,9 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Durée

d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Toxicité chronique pour les poissons

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë sur les daphnies

polyisocyanate aliphatique 1 CE50 > 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2 CE50 > 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) CE50 > 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Préparation d'échantillon en raison de la réactivité de la substance avec l'eau: Ultra turrax: 60 sec. 8000 t/mn; 24h agitateur magnétique; filtration.

polyisocyanate aliphatique 3 CE50 > 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Toxicité chronique pour les daphnies

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë sur les algues

polyisocyanate aliphatique 1 Pas de données disponibles.

polyisocyanate aliphatique 2 Pas de données disponibles.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) CE50r > 50 - < 100 mg/l

Type de test: Inhibition de la croissance

Espèce: scenedesmus subspicatus Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Préparation d'échantillon en raison de la réactivité de la substance avec l'eau: Ultra turrax: 60 sec. 8000 t/mn; 24h agitateur magnétique; filtration.

polyisocyanate aliphatique 3 Pas de données disponibles.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Toxicité aiguë sur les bactéries

polyisocyanate aliphatique 1

CE50 1.600 mg/l

Type de test: Inhibition de la respiration Espèce:

boue activée

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2

CE50 1.600 mg/l

Type de test: Inhibition de la respiration Espèce:

boue activée

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) CE50

5.560 mg/l

Type de test: Inhibition de la respiration Espèce:

boue activée

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

polyisocyanate aliphatique 3

CE50 1.600 mg/l

Type de test: Inhibition de la respiration Espèce:

boue activée

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Évaluation Ecotoxicologique

polyisocyanate aliphatique 1

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Impact sur le Traitement des Eaux Usées: Aucun risque d'affectation de la performance épuratrice n'est à redouter dans les stations d'épuration biologique en raison de la faible toxicité sur les bactéries.

polyisocyanate aliphatique 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Impact sur le Traitement des Eaux Usées: Aucun risque d'affectation de la performance épuratrice n'est à redouter dans les stations d'épuration biologique en raison de la faible toxicité sur les bactéries.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Impact sur le Traitement des Eaux Usées: Aucun risque d'affectation de la performance épuratrice n'est à redouter dans les stations d'épuration biologique en raison de la faible toxicité sur les bactéries.

polyisocyanate aliphatique 3

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Impact sur le Traitement des Eaux Usées: Aucun risque d'affectation de la performance épuratrice n'est à redouter dans les stations d'épuration biologique en raison de la faible toxicité sur les bactéries.

12.2 Persistance et dégradabilité

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Biodégradabilité

polyisocyanate aliphatique 1

Biodégradation: 1 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

polyisocyanate aliphatique 2

Biodégradation: 1 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Type

de test: aérobique

Inoculum: boue activée

Biodégradation: 1 %, 21 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

Type de test: aérobique Inoculum:

boue activée

Biodégradation: 18 %, 28 jr, c'est-à-dire non dégradé par nature Méthode:

OCDE Ligne directrice 302 C

polyisocyanate aliphatique 3

Biodégradation: 1 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

Des tests écotoxicologiques sur un produit comparable.

Stabilité dans l'eau

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Type

de test: Hydrolyse

Demi-vie: 6,1 h à 23 °C

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Photodégradation

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Type

de test: Phototransformation dans l'air

Température: 25 °C Sensibilisateur:

Radicaux OH

Concentration de Sensibilisateur: 500.000 1/cm³

Demi-vie (photolyse indir.): 0,64 h

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit se dégrade rapidement par le biais de processus photochimiques.

Type de test: Phototransformation dans l'air Température: 25 °C

Sensibilisateur: Radicaux OH

Concentration de Sensibilisateur: 500.000 1/cm³

Demi-vie (photolyse indir.): 0,19 h

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit se dégrade rapidement par le biais de processus photochimiques.

Études menées sur des produits d'hydrolyse.

Volatilité (constante de la loi de Henry)

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Valeur

calculée = < 0,000002 Pa*m³/mol à 25 °C

Méthode: Méthode de Bond

La substance doit être classée comme non volatile à partir de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Bioaccumulation

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Facteur de bioconcentration (FBC): 788

Méthode: (calculé)

Une accumulation dans des organismes aquatiques n'est pas à prévoir.

Facteur de bioconcentration (FBC): 159

Méthode: (calculé)

Une accumulation dans des organismes aquatiques n'est pas à prévoir. Études menées sur des produits d'hydrolyse.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Adsorption/Sol

Non applicable

Distribution environnementale

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type uréthdione) Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets nocifs

L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO₂ et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substance tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages doivent être entièrement vidés immédiatement après le dernier prélèvement de produit (absence d'égouttement et d'écoulement, nettoyage à la spatule). L'emballage vide peut être remis à une entreprise d'évacuation professionnelle ; dans les pays de l'UE, ceci se fait de manière spécifique aux matériaux d'emballage via les centres de collecte des systèmes de reprise opérationnels de l'industrie chimique. À cette fin, le marquage du produit et des substances dangereuses doit rester sur l'emballage.

En alternative, le marquage du produit et des substances dangereuses peut être annulé après avoir rendu inoffensifs les restes de produit adhérant aux parois. Ces emballages peuvent également être remis de manière spécifique aux matériaux d'emballage aux centres de collecte des systèmes de reprise opérationnels de l'industrie chimique.

Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : ONU 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polyisocyanate Aliphatique)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
- Numéro d'identification du danger : 90
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements RTMD-R/ADR/RID

ADN

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : ONU 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polyisocyanate Aliphatique)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
- Numéro d'identification du danger : 90
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui

Ces données de classification ne s'appliquent pas au transport par navire-citerne. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées au fabricant.

IATA

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : ONU 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Aliphatic Polyisocyanate)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui

IMDG

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : ONU 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Aliphatic Polyisocyanate)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin
- EmS Code : F-A - S-F
- Groupe de ségrégation IMDG : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

- Information(s) supplémentaire(s) : Matières dangereuses du point de vue de l'environnement. Craint l'humidité.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

Vous trouverez d'autres informations au sujet de l'utilisation sûre d'isocyanates aliphatiques sur le site Internet d'ALIPA : ALIPA Safeguard – We care that you care (www.alipa.org).

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
ATE	Acute Toxic Estimate
AwSv	Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
BCF	Bioconcentration Factor
CAS	Chemical Abstract Service
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
CMR	Cancerogenic Mutagenic Reprotoxic
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
EC...	Effect Concentration ... %
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Organization for Standardization
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry
LOAEL	Lowest Observable Adverse Effect Level
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL/NOEC	No Observed Effect Level/Concentration
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
STOT	Specific Target Organ Toxicity
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse

Les modifications pertinentes par rapport à la dernière version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Information supplémentaire

Classification du mélange:	Procédure de classification:
Acute Tox. 4 H332	Méthode de calcul
Skin Sens. 1 H317	Méthode de calcul
STOT SE 3 H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2 H411	Méthode de calcul

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ASPIC Clear – Composant B

Version 2.0 Date de révision (version française) : 17.05.2023 (annule et remplace la FDS de 04.07.2018)

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

ASPIC CLEAR est une marque déposée de Kemica Coatings dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays. AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE DE KEMICA COATINGS DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS KEMICA COATINGS. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE KEMICA COATINGS. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A KEMICA COATINGS, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS